

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Société Ecclésiastique de Saint-Michel,

TENU A L'ARCHEVÊCHÉ LE 6 SEPTEMBRE 1854.



PRÉSIDENCE DE SA GRANDEUR MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Présents, Mgr. Cook, Mgr. de Tloa; MM. F. X. Loranger, D. Déziel, J. Harper, J. B. A. Ferland, J. Nelligan, L. T. Bedard, procureurs.

Lû le procès-verbal du bureau tenu le vingt-cinq août, mil huit cent cinquante-trois.

Présentées les demandes d'agrégation de MM. Alfred Noisoux, vicaire des Trois-Rivières, et Amable Charest, du même diocèse, qui sont admis en se conformant aux règles de la Société qui exigent qu'ils paient le cinquantième des revenus qu'ils ont perçus depuis qu'ils sont prêtres; E. Dion, vicaire de Saint-Gervais, J. Aubry, du diocèse des Trois-Rivières, T. Toupin, du Séminaire de Nicolet, M. Fortin, vicaire de Saint-Jean Port-Joli, F. X. Plamondon, vicaire de Saint-Roch de Québec, D. Racine, vicaire de N.-D. de Québec, E. Fafard, missionnaire de Douglass-Town, F. Morisset, vicaire de la Grande-Baie, P. Migner dit Lagacé, professeur du Collège Sainte-Anne, J. B. Leclair, missionnaire de Drummondville, B. McGauran, desservant l'Ange-Gardien, Tho. E. Hamel, professeur du Séminaire de Québec, P. Dionne, vicaire de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy, A. H. B. Lassiseraye, vicaire de Yamachiche, E. Rousseau, vicaire de Saint-Roch des Aulnets, G. Beaulieu, vicaire de la Malbaie, et Chas. Z. Garceau, vicaire de Gentilly, qui sont admis au nombre des membres de la Société, le dit M. J. B. Leclair ayant cependant des arrérages à payer avant son admission.

Le bureau approuve les allocations suivantes, faites par Mgr. le Président, savoir: à M. Grég. Tremblay, £75 0 0, à M. Belcourt, £15 0 0, à M. Chiniquy, £12 10 0, à M. Asselin, £11 5 0.

M. Méthot étant agrégé au Séminaire de Québec, cesse de faire partie de la Société.

Le nom de M. Et. Bégin ayant été omis parmi les nouvelles agrégations dans le dernier procès-verbal, il est résolu de l'insérer dans celui de cette année.

Présenté l'état des sommes reçues et payées par M. le Trésorier depuis le dernier bureau:

Recette de l'année provenant	{	1 ^o Des contributions annuelles (A).....	£457 7 9½
		2 ^o De l'intérêt sur débetures.....	47 8 0
		3 ^o D'intérêt sur argent déposé à la Banque d'Épargnes.....	6 5 6
Somme déjà en caisse.....			511 1 3½
			1294 16 8
Dépense de l'année.....			1805 17 11½
			424 12 10½
Somme en caisse.....			£1381 5 1
En débetures.....			£790 0 0
En argent.....			591 5 1
			1381 5 1

(A) On peut donner encore plus en détail ce premier item de la recette comme suit:

1 ^o Contributions annuelles proprement dites.....	£438 1 6½
2 ^o Arrérages payés par M. N. Doucet.....	14 0 0
3 ^o Ditto ditto par M. Besserer, a/c.....	4 0 0
4 ^o Ditto ditto par M. N. Audet.....	1 0 0
5 ^o Vendu 6 pièces de monnaie n'ayant plus cours.....	0 6 3
	457 7 9½

SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES INFIRMES :

A M. Gauvreau.....	£50 0 0
M. Al. Lefrançois.....	40 0 0
M. J. P. Lefrançois.....	75 0 0
M. Asselin.....	40 0 0
M. J. B. Pelletier (£25 0 0 s'il est employé).....	50 0 0
M. Larue.....	40 0 0
M. G. Tremblay (à compte du jour où il a cessé de percevoir ses honoraires).....	75 0 0
M. Doucet.....	45 0 0
M. Couture.....	40 0 0
M. Al. Leclerc.....	45 0 0
M. Desrochers.....	45 0 0
M. Belcourt (pour arrearages).....	15 0 0

Mgr. le Président met devant le bureau les réponses faites par les membres de la Société à sa circulaire du 9 mai dernier, pour l'élection de douze Procureurs, par lesquelles il appert que Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières, Mgr. de Tloa, MM. J. B. A. Ferland, F. G. Loranger, J. Harper, J. D. Déziel, L. Proulx, J. Nelligan, F. X. Delage, J. L. Beaubieu, J. Laberge et P. Villeneuve sont élus Procureurs de la Société; et que MM. J. F. Gagnon, C. F. Cazeau, J. Langevin, L. A. Proulx, J. Auclair, P. Pouliot, Didier Paradis, Ol. Caron, Ed. Faucher, F. X. Côte, Al. Mailloux et G. S. Derome sont ceux qui ont réuni le plus grand nombre de suffrages après les Procureurs élus.

Mgr. le Président produit aussi en même temps les réponses des membres de la Société à la même circulaire, sur l'opportunité de changer la durée du mandat des Procureurs, par lesquelles il conste que 35 membres se prononcent pour la période actuelle de 6 ans, 20 pour une période de 4 ans et 9 pour une de 3 ans.

Il est résolu en conséquence que les Procureurs continueront à être élus pour 6 ans.

Résolu que les Règles Fondamentales de la Société, telles que révisées par une commission nommée au bureau du 26 août, 1852, soient imprimées en pamphlet et qu'une copie en soit adressée à chaque membre de la Société.

Fait et passé à l'archevêché le six septembre, mil huit cent cinquante quatre.

(Signé) P. F. ARCHV. DE QUÉBEC,
PRÉSIDENT.

P. HUOT, P^{TR}E.,
SECRÉTAIRE S. E. S. M.

Compte détaillé de la dépense depuis le dernier bureau, tenu le 25 août 1853 :

Traitement alloué à M. J. P. Lefrançois.....	£60 0 0
" " à M. C. Gauvreau.....	50 0 0
" " à M. Desrochers.....	45 0 0
" " à M. Doucet.....	45 0 0
" " à M. Al. Leclerc.....	45 0 0
" " à M. Al. Lefrançois.....	40 0 0
" " à M. Couture.....	40 0 0
" " à M. J. B. Pelletier.....	25 0 0
" " à M. Kelly.....	20 0 0
" " à M. G. Tremblay.....	18 15 0
" " à M. O. Belcourt.....	15 0 0
" " à M. Chiniquy.....	12 10 0
Compte payé à M. Fréchette contre M. le secrétaire pour impression de 200 copies du procès-verbal; de 1000 circulaires pour messes pour les défunts; annonce de l'assemblée du bureau; papier, plumes, etc.....	5 2 4
Compte contre M. le trésorier pour impression de 225 copies de l'extrait du livre de compte; de l'annonce du bureau de l'assemblée.....	1 19 2
Au commissionnaire de M. le trésorier.....	0 15 0
Port de lettres.....	0 5 7
Achat d'un livre de compte par M. le trésorier des Trois-Rivières.....	0 4 0
1 main de papier.....	0 0 94
	£424 12 104

Le tout certifié conforme en substance au plumitif et au compte de M. le trésorier.

Ce 6 septembre, 1854.

P. HUOT, P^{TR}E.,
SECRÉTAIRE, S. E. S. M.